

20 juin 1984

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

REUNION DES ETATS COTIERS ET DES NATIONS PRATIQUANT  
LA PECHE HAUTURIERE

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 18 - 22 juin 1984)

DOCUMENT PRESENTE PAR LE REPRESENTANT DU JAPON

Le représentant du Japon a donné des renseignements biologiques et fait part des réalisations de son pays dans le domaine de l'estimation des stocks. Ces estimations sont révisées tous les ans et complètent donc le travail effectué dans le cadre du Programme d'évaluation des thonidés et marlins conduit par la CPS. Le représentant du Japon a appelé l'attention des participants sur les points particuliers suivants :

- L'expansion récente des flottilles de senneurs coïncide avec un déclin des prises de thons jaunes par unité d'effort chez les palangriers japonais. Bien que ce déclin ne dépasse pas en ampleur les fluctuations qui se sont déjà produites au fil des années, il mérite néanmoins d'être attentivement surveillé.
- On a établi des estimations en ce qui concerne l'exploitation maximale admissible des grands stocks de thonidés et marlins du monde entier, y compris le thon jaune et le germon dans le Pacifique Sud. Récemment, l'effort de pêche japonais a été réduit afin de ne pas dépasser le niveau déjà atteint. Pour cela, on a eu recours au système des licences et à d'autres mesures telles que le retrait de cinq navires portant 300 tonnes d'appâts, l'annulation de la construction d'un senneur de 500 tonneaux et la réduction de la flotte de palangriers de 1981 à 1983.
- Le Japon apporte son appui financier au Programme Indo-Pacifique des thonidés conduit par le PNUD/FAO, dont il a récemment recueilli un groupe d'étude spécial sur les statistiques. L'intervenant explique également pourquoi on a cessé de publier des statistiques détaillées des prises et de l'effort de pêche des palangriers et des navires pratiquant la pêche à l'appât. Les journaux de bord des palangriers, des navires pêchant à l'appât et des senneurs hauturiers sont néanmoins centralisés et exploités. Les organisations internationales dont le Japon est membre reçoivent les données concernant leurs zones respectives, et les navires japonais présentent leurs journaux de bord aux gouvernements des Etats côtiers selon les dispositions des accords d'accès.